



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gouvernement

Question écrite n° 69964

Texte de la question

M. Lucien Guichon appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les propos qu'il a tenus publiquement à l'occasion des journées parlementaires des Verts, à l'encontre des chirurgiens-dentistes, sur la question du niveau de prise en charge des traitements prothétiques dentaires. Cette déclaration qui jette le doute sur toute une profession est indigne d'un ministre du Gouvernement et a suscité une vive émotion au sein de ces professionnels de santé. L'ensemble de cette profession qui prend des initiatives dans le domaine de la prévention et la qualité des soins bucco-dentaires, contribuant ainsi à une amélioration de la santé dentaire des français, estime que ce sont les blocages budgétaires successifs et l'absence de toute politique de santé qui sont responsables de la dégradation de la prise en charge des soins dentaires. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui expliquer ces propos et s'il entend s'excuser auprès de la profession.

Texte de la réponse

Au cours d'un échange dont la vivacité n'était pas de son fait, le ministre délégué à la santé a réagi à certaines critiques formulées à l'encontre du rapport qui venait d'être remis au Gouvernement par l'inspecteur général des affaires sociales, M. Michel Yahiel. Il a réaffirmé son adhésion aux conclusions de ce rapport et rappelé son attachement au renforcement de la prévention bucco-dentaire et à la mise en place de visites dentaires gratuites en milieu scolaire. Celles-ci devraient d'ailleurs être mises en oeuvre dès l'année prochaine et prises en charge par l'assurance maladie. Par ailleurs, il dément catégoriquement avoir émis le moindre propos injurieux à l'égard d'une profession dont il tient à souligner le rôle essentiel au sein du système de santé et les excellents rapports qu'il entretient avec elle. Il a exprimé auprès des dentistes ses regrets qu'une telle interprétation, si loin de sa pensée, ait pu se faire jour. Il a également rappelé son engagement en faveur de cette profession depuis son premier passage au ministère de la santé en 1992 avec la mise en oeuvre de la réforme des études d'odontologie, jusqu'à 2001 avec la prise en charge du scellement des sillons et d'un acte prothétique qui permet de consolider une dent plutôt que de l'extraire.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Guichon](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69964

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6900

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7469